

## GROUPE DE TRAVAIL AD HOC SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DONNEES

Attributions

Le Groupe de Travail ad hoc est chargé:

1. d'étudier le type et le volume de données requises pour évaluer l'état des ressources de poissons et de krill;
2. de tenir compte de l'expérience et des programmes des bases de données déjà en service sur le plan international et national (par exemple, celles de la CIEM, de la CIB et de la NAFO) ou de celles en cours de développement (BIOMASS) en vue de mettre en place la base de données requises de la manière la plus efficace et conforme possible;
3. de donner la priorité à l'examen des données à obtenir des opérations de pêche, y compris les opérations de reconnaissance et d'exploration s'y rattachant. Les données obtenues au cours de voyages scientifiques qui fournissent les informations biologiques nécessaires à l'évaluation de l'état des ressources devraient également être prises en considération;
4. d'examiner les besoins en données de pêche pour l'année 1983/84 et faire des recommandations en ce qui concerne le format et les dates les plus appropriées pour communiquer ces données au Secrétariat;
5. d'examiner les besoins en données courantes à long terme afin de permettre l'évaluation des réserves causant une préoccupation particulière; d'examiner les moyens d'obtenir les données nécessaires auprès des pays membres, et de faire des recommandations sur la marche à suivre pour établir le format de la base de données maintenue par la CCAMLR;
6. de faire des recommandations sur les activités et les programmes de travail, y compris les impératifs nécessaires au bon fonctionnement de la base de données et au déroulement efficace des activités d'évaluation;
7. de relever les lacunes existant dans les données clés en attirant l'attention [du Comité Scientifique] sur la nécessité d'organiser la collecte de données pour combler ces lacunes.